



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Bureau du 18 Mai 2021 à Aubrac

- - -

L'an 2021, le 18 Mai à 9h00, se sont réunis à Aubrac les membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 29 Avril 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués suivants : 13

- Pour le collège des Régions : 0 :
- Pour le collège des Départements : 2 : V ALAZARD, A ASTRUC
- Pour le collège des Communes : 11 : B BASTIDE, M GUIBERT, J VALADIER, B BOURSINHAC, D CASSAGNES, B SCHEUER, B REMISE, M CASTAN, F SARTRE, L MOULIADE, E BREZET

Etaient excusés avec pouvoir les délégués suivants : 0

- Pour le collège des Régions : 0 :
- Pour le collège des Départements : 0 :
- Pour le collège des Communes : 0 :

Excusés : 11

- Pour le collège des Régions : 7 : M GUIBERT, A BRUGERON, A MAILLOLS, M BULTEL-HERMENT, G SERIEYS, E GAZEL, R MORENO
- Pour le collège des Départements : 3 : J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, S MALIGE
- Pour le collège des Communes : 1 : M BORIES

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.

Présence et représentation : 13 membres sur 24

Le Quorum est atteint

Présidant la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Sujets à l'ordre du jour :

1. **Visite de la Maison de l'Aubrac et point sur le concours d'architectes**
2. **Validation de la composition nominative du jury du concours d'architectes**
3. **Examen et attribution des marchés suivant :**
 - A. Signalétique : réalisation des Schémas Directeurs de 14 communes
 - B. Schémas Directeurs Vélo phase 2
 - C. Trame Noire – Projet nuit
4. **Présentation des évènements PNR été/automne 2021**
5. **Questions diverses :**
 - A. Marque Parc : Accompagnement des produits agricoles
 - B. Marque Parc : Examen d'une candidature
 - C. Marque Parc : Modification de la commission
 - D. Avis de principe à donner sur un projet photovoltaïque au sol à Aumont-Aubrac
 - E. Avis du Parc sur l'aménagement de la forêt communale des Hermaux
 - F. Convention de partenariat avec la Mairie de Nasbinals
 - G. ...

0- Approbation du PV du Bureau du 06/04/2021 à distance

Rapporteur : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Bureau s'est réuni le 6 Avril 2021 à 9h00 à distance.

Conformément aux statuts, un procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Bureau qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Bureau en pièce-jointe du courriel d'invitation du Bureau de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Bureau en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le procès-verbal (joint à la délibération) aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|------------|---------------|-----------------------|------|--------|-------------------|--------|-------|-------------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 13 | 0 | 0 | 13 | 13 | 54.17% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Bureau valide, à l'unanimité, le PV du Bureau du 6 Avril 2021 à distance.

1- Visite de la Maison de l'Aubrac et point sur le concours d'architectes

Les gestionnaires actuels de la Maison de l'Aubrac nous présentent l'établissement, son fonctionnement actuel et ses perspectives de développement.

Le concours d'architecte a été lancé en mars. La date limite de réception des candidatures était fixée au 6 mai. 36 candidatures ont été réceptionnées. Conformément au règlement de consultation, le jury du concours devra sélectionner 3 groupements. Cette sélection aura lieu le 1er juin.

2- Composition du jury du Concours d'Architectes relatif au complexe MDP / MDA et versement d'indemnités aux membres

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Rappel :

La composition du jury du concours a été définie par délibération n°02 lors du Bureau du 9 Mars 2021, conformément aux articles R2162-22 et 24 du code de la Commande Publique. Il appartient aujourd'hui au Bureau d'en valider la composition nominative.

Rappel du fonctionnement du Jury :

- Le jury est présidé par le Président de la CAO du SMAG du PNR de l'Aubrac.
- Tous les membres du jury ont voix délibérative.
- Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres est présente.
- La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.
- Le jury émet un avis sur l'ensemble des candidatures et des projets remis et procède au classement des projets.
- Le jury pourra solliciter pour avis toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles.

PROPOSITIONS

| Composition du jury du concours | | |
|---|--------------------|-------------------|
| | Titulaires | Suppléants |
| Au titre des représentants de la maîtrise d'ouvrage | | |
| 6 membres de la CAO du SMAG du PNR de l'Aubrac, dont son Président ; ou leurs suppléants en tant que de besoins | Bernard BASTIDE | - |
| | Eve BREZET | Vital GENDRE |
| | Eric MALHERBE | Christophe DELMAS |
| | Christiane MARFIN | Didier CAYLA |
| | Pauline CESTRIERES | Marc BORIES |
| | Bernard BOURSINHAC | Benoit REVEL |
| 2 vice-présidents du SMAG du PNR de l'Aubrac | Vincent ALAZARD | - |
| | Marc GUIBERT | - |
| Un membre élu du SMAG du PNR de l'Aubrac | Bernard REMISE | - |
| Au titre des personnalités ayant un lien avec le projet | | |
| L'ancien Président du SMAG du PNR de l'Aubrac et du SCAA | André VALADIER | - |
| Au titre du tiers de personnes qualifiées désignées par le Président du jury | | |
| 1 architecte | Thierry CHALAUX | - |
| 1 paysagiste | Hélène DUCLOUX | - |
| 1 scénographe | Manon RAVEL | - |
| 1 ingénieur | Christian PARDON | - |
| 1 personne qualifiée d'Envirobot Occitanie | Gwendoline ATTIA | - |

Il est proposé que le Bureau donne pouvoir au Président pour notifier aux candidats qu'ils ont été retenus par le Jury (suite à sa première réunion).

Indemnisation des membres du jury :

Certains membres du jury, nommés au titre des personnes qualifiées désignées par le président doivent être défrayées de leur participation (temps de travail et de déplacement). Il est proposé de fixer un montant plafond maximum de 750 € de coût de journée (2 journées prévues pour chaque membre du jury) et de rembourser les frais de déplacement réels selon le barème de 2^{ème} classe de la SNCF. Ce remboursement sera fait sur présentation de facture.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|------------|---------------|-----------------------|------|--------|------------------|--------|-------|------------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suffexp | Nb | % | % des suffexp |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 13 | 0 | 0 | 13 | 13 | 54.17% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider la composition du jury du Concours d'Architectes relatif au complexe MDP / MDA tel que proposée ci-dessus ;
- de donner pouvoir au Président pour notifier le marché aux 3 candidats qui auront été retenus par le Jury (suite à sa première réunion), sous réserve que le Président respecte scrupuleusement l'avis exprimé par le jury ;
- de valider le montant maximum d'indemnité (indemnité journalière + frais de déplacements calculés sur la base du barème SNCF 2^{ème} classe) qui sera versé aux membres du jury du concours ;
- d'autoriser le président à engager les dépenses administratives nécessaire à l'application de ces mesures.

3- Examen et attribution de marchés

A. Signalétique : Réalisation des Schémas directeurs de 14 communes

Rapporteur : Nicolas LEBLOIS, Agent

Rappel :

La disposition 1 de la mesure 15 de la Charte du PNR est consacrée à la maîtrise de la publicité et à l'harmonisation de la signalétique publicitaire et directionnelle. Considérant cette mesure prioritaire et prenant appui sur les modifications récentes de réglementation nationale sur la publicité, le Syndicat mixte du PNR de l'Aubrac a souhaité que certaines des actions proposées dans cette mesure soient engagées dès la phase de préfiguration du PNR, en 2016.

Ceci a abouti à la conception d'une Charte signalétique qui propose une ligne graphique commune (devant contribuer à renforcer l'identité de l'Aubrac), et a permis d'accompagner trois collectivités et leur établissement public de coopération intercommunale dans la réalisation de leurs schémas directeurs puis dans la pose de signalétique (SIL, signalétique piétonne, signalétique de zones d'activités). Elle a aussi permis au Syndicat mixte du PNR de l'Aubrac d'inventorier puis d'implanter les panneaux « d'entrée dans le Parc ».

Un second programme a débuté en 2018 afin de proposer à l'ensemble des communes du PNR d'être accompagnées pour la réalisation de leur schéma directeur de signalétique. 27 communes ont répondu positivement et disposent d'un schéma établi dont une majorité s'engage dans une phase opérationnelle.

De nouvelles collectivités ont sollicité le Parc pour bénéficier d'une étude préalable à la mise en place d'une signalisation d'information locale. Il a donc été décidé de lancer une 3ème opération groupée de réalisation de Schémas directeurs de signalétique.

Les membres de ce groupement de commandes sont :

| | |
|--|--------------------------|
| → Le Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du PNR de l'Aubrac, coordonnateur du groupement de commande | |
| → Antrenas | → Maurines |
| → Les Bessons | → Montézic |
| → Bourgs sur Colagne | → Mur de Barrez |
| → Chaudes-Aigues | → Prinsuéjols-Malbouzon |
| → La Fage Saint Julien | → Saint Amans-des-Côts |
| → Grandvals | → Saint Germain du Teil |
| → Huparlac | → Saint Laurent de Muret |
| → Communauté de Communes du Gévaudan | |

Contenu de l'opération :

L'opération a pour objet d'assister les collectivités membres du groupement de commandes dans la réalisation :

- d'un diagnostic de la signalétique,
- d'un schéma directeur de signalisation,
- d'un projet de définition.

Le marché a été examiné par la CAO du 12 mai 2021.

Déroulement de la consultation :

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public, il a été reçu 1 pli dans les délais

- ASCODE

Le rapport d'analyse des offres détaillé et complet est présenté en séance

Classement final proposé

| Nom du mandataire | Note technique / 60 | Note prix / 40 | Note finale / 100 | Classement |
|-------------------|---------------------|----------------|-------------------|------------|
| ASCODE | 51 | 40,0 | 91 | 1 |

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le marché au candidat suivant :

ASCODE

62 place de la Résistance – 46000 CAHORS

flochlay@ascode.fr - Tel. 09 64 47 43 36 – www.ascode.fr

SIRET 443 946 546 00076

Contact Yann FLOCHLAY

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

| | ASCODE |
|--------------------|--------------------|
| Offre de base HT | 54 950,00 € |
| Taux de la TVA : | 20% |
| TOTAL TTC : | 65 940,00 € |

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le pilotage du groupement de commande susvisé par le SMAG PNR Aubrac
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande
- de confirmer le choix de la CAO du 12 mai 2021 et de retenir la candidature d'ASCODE
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Absention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|-----------|---------------|--------------------|------|--------|---------------|--------|-------|---------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suffexp | Nb | % | % des suffexp |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le pilotage du groupement de commande susvisé par le SMAG PNR Aubrac
- d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande
- de confirmer le choix de la CAO du 12 mai 2021 et de retenir la candidature d'ASCODE
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

B. Schémas directeurs Vélo phase 2

Rapporteur : Arnaud DAVID, Directeur

Rappel :

Le Parc a été lauréat en 2019 de l'appel à projet vélo et territoire de l'ADEME qui soutient les territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Le projet labellisé du Parc naturel régional de l'Aubrac, intitulé Vél'Aubrac, réside dans la création d'un schéma directeur vélo à l'échelle de l'Aubrac. Ce schéma directeur constituera une feuille de route pour structurer et planifier les investissements et actions futurs des collectivités du territoire du Parc. Il est préconisé dans la Charte du Parc, dans la mesure 32 « élaborer un schéma des mobilités douces » ainsi que dans la mesure 25, disposition 3 « favoriser les mobilités touristiques douces ». Il s'articulera avec d'autres projets portés par le SMAG, comme la réalisation d'un programme de transition énergétique et climatique et celle d'un plan de mobilité simplifié (étude en cours / diagnostic achevé).

Ce programme comprend la réalisation, dans un premier temps, de 11 schémas directeurs locaux établis à l'échelle des principaux pôles économiques du territoire mais réfléchis pour assurer un lien avec les zones plus rurales (irrigation), puis la réalisation d'un schéma directeur global s'appuyant sur ces 11 premiers schémas directeurs et couvrant tout le territoire de l'Aubrac.

Certains bourgs-centres et les « communes portes » du Parc de l'Aubrac présentent en effet un réel potentiel de développement des mobilités actives : pôles économiques et industriels, villages résidentiels, ... mais aussi les bourgs de moindre taille, situés en bordure des précédents. La réalisation en deux étapes de 11 schémas directeurs vélo locaux a été jugée pertinente pour promouvoir ce mode de transport pour les déplacements pendulaires en réduisant la dépendance à la voiture.

Les pôles économiques qui doivent faire l'objet du travail plus précis sont :

- 3 bourgs (ou regroupements de bourgs) dont le SDV est aujourd'hui réalisé :
 - Marvejols / Antrenas / Bourgs-sur-Colagne
 - Saint-Chély-d'Apcher
 - Saint-Geniez-d'Olt et d'Aubrac
- 8 bourgs dont le SDV est programmé (objet de la présente opération) :
 - 1. Argences-en-Aubrac
 - 2. Entraygues-sur-Truyère
 - 3. Laguiole
 - 4. Mur-de-Barrez
 - 5. Saint-Côme-D'Olt
 - 6. La Canourgue
 - 7. Peyre-en-Aubrac
 - 8. Chaudes-Aigues

Le chargé de mission mobilité du SMAG PNR Aubrac effectuera ensuite le schéma directeur vélo à l'échelle de l'Aubrac, intégrant et reliant l'ensemble des 11 schémas directeurs locaux.

Financement du Programme :

Le programme Vél'Aubrac est lauréat de l'Appel à projet « Vélo et Territoires » de l'ADEME, et bénéficie à ce titre de fonds ADEME, Certificats d'Economie d'Energie et de Fonds de la Région AURA.

Contenu de la prestation :

Le SMAG du PNR de l'Aubrac est maître d'ouvrage de la présente prestation et en assure le financement. Cette prestation comprend 3 phases :

- Un diagnostic des mobilités actives visant à caractériser les atouts et faiblesses du territoire en matière de liaisons douces : modes de pratique du vélo, attente des usagers, inventaire et caractérisation des équipements et aménagements existants sur les 8 agglomérations, zones à risques...
- L'élaboration d'un plan d'action qui définira les orientations de la politique d'aménagement cyclable pour les années à venir : aménagements et équipements à prévoir, campagnes de sensibilisation/promotion, publics à cibler, partenaires à associer (entreprises, collectivités...), coûts estimés, subventions envisageables, calendrier de mise en œuvre avec phasage...
- La formation de l'agent du SMAG, en charge de la mobilité, à la réalisation de schémas directeurs vélo.

Le marché comporte un seul lot rassemblant les missions à effectuer sur les 8 collectivités et la mission générale de formation de l'agent du SMAG.

Le marché a été examiné par la CAO du 12 mai 2021.

Déroulement de la consultation :

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public, il a été reçu 1 pli dans les délais

- EGIS VILLES & TRANSPORTS
- ASCODE
- ITER
- INDDIGO
- IMMERGIS SAS

Le rapport d'analyse des offres détaillé et complet est présenté en séance

Considérant l'offre financière d'ITER jugée anormalement haute en rapport à l'estimation et aux autres offres reçues, la candidature d'ITER n'a pas été analysée

Classement final proposé

| Nom du mandataire | Note technique / 10 | Note délai / 3 | Note prix / 7 | Note finale / 20 | Classement |
|-------------------|---------------------|----------------|---------------|------------------|------------|
| EGIS | 8.25 | 2.55 | 6.84 | 17.64 | 1 |
| ASCODE | 7.5 | 2.55 | 4.9 | 14.95 | 3 |
| INDIGGO | 7.5 | 2.4 | 7 | 16.9 | 2 |
| IMMERGIS | 7.25 | 2.55 | 3.7 | 13.5 | 4 |

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le marché au candidat suivant :

EGIS VILLES & TRANSPORTS

Héliopôle Bâtiment D33 / 43 Avenue Georges Pompidou / BP13115 / 31131 BALMA Cedex

toulouse.egis-villes-et-transport@egis.fr - Tel. 05 62 18 18 00

Co-traitant EURL ECOAD 28 Rue de la Cité des Sport 31270 CUGNAUX

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

| | EGIS |
|--------------------|--------------------|
| Offre de base HT | 39 965,00 € |
| Taux de la TVA : | 20% |
| TOTAL TTC : | 47 958.00 € |

Modification du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Le plan de financement de l'opération est ainsi adapté :

| Nature des dépenses | Montant | Nature des recettes | Montant |
|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Prestation SDV2 | 47 958 € TTC | ADEME | 38366 € |
| | | Autofinancement | 9 592 € |
| TOTAL | 47 958.00 € | TOTAL | 47 958.00 € |

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de confirmer le choix de la CAO du 12 mai 2021 et de retenir la candidature d'EGIS VILLES ET TRANSPORTS
- de valider la modification de Plan de financement prévisionnel de l'opération
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sous réserve des crédits inscrits au budget.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | | | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|----|--------|----------------|----|-------|----------------|--|--|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp | | |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% | | |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de confirmer le choix de la CAO du 12 mai 2021 et de retenir la candidature d'EGIS VILLES ET TRANSPORTS

- de valider la modification de Plan de financement prévisionnel de l'opération
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sous réserve des crédits inscrits au budget.

C. Trame noire – Projet nuit

Rapporteur : Silvia ESTEVEZ-SANTOS, Agent

Rappel :

La mesure 13 de la Charte du Parc préconise d'améliorer la connaissance de la trame noire (nuit) et de favoriser un éclairage public adapté à sa préservation. La préservation de la Trame noire est en lien avec d'autres mesures de la Charte : mesure 26 sur la transition énergétique, mesure 7 sur l'éducation-sensibilisation.

En application à ces mesures, le SMAG PNR de l'Aubrac a engagé en 2020 un programme d'études et d'actions intitulé « Etudier, expérimenter et s'approprier la biodiversité nocturne de l'Aubrac pour la préserver ». Ce programme permettra, sur 5 communes volontaires de :

- réaliser un diagnostic de l'éclairage public (lot 1) et de certaines espèces nocturnes présentes sur le territoire (lot 2) ;
- préparer avec les élus, les Syndicats départementaux d'électrification et la population, une amélioration de l'éclairage public ;
- réaliser des projets pédagogiques auprès des scolaires pour sensibiliser à ces questions ;
- former les acteurs locaux du territoire à la valorisation de la ressource « Nuit » sur l'Aubrac.

Un marché d'études a été ouvert pour assurer les premières missions en février 2021.

Contenu / organisation du marché

Le marché correspond à la réalisation d'études préalables à la construction de projets d'adaptation de l'éclairage public avec les élus municipaux de 5 communes et leur population :

- Lot 1 : Accompagnement des communes autour d'une réflexion sur l'éclairage public + 3 Options. Ces dernières sont organisées sous forme de marché à bons de commandes
- Lot 2 : Inventaire d'espèces nocturnes = chiroptères et hétérocères

Le montant du lot 1 a été estimé à 37 500 € HT, soit 45 000,00 € TTC. Le montant du lot 2 a été estimé à 34 062,50 € HT, soit 40 875 € TTC (68.125 j de travail).

Le montant total du marché a donc été estimé à 71 562,50 € HT, soit 85 875 € TTC.

Déroulement de la consultation :

Une première CAO s'est tenue le vendredi 2 avril 2021 à 9h. Le marché a été attribué pour le lot 2.

Un dysfonctionnement de la plateforme de dépôt et de réception des offres (e-occitanie) n'a pas permis d'attribuer le lot 1. Le SMAG a pu récupérer l'intégralité des offres pour le lot 1 depuis et il appartient aujourd'hui au bureau d'attribuer le marché pour le lot 1.

Le rapport d'analyse des offres détaillé et complet est présenté en séance

Dans le cadre de la procédure de passation du marché public, il a été reçu 5 candidatures dans les délais pour le Lot 1

- Association RENOIR ETUDES (candidature incomplète)
- CONCEPTO
- STUDIO VICARINI (candidature incomplète)
- SPQR/ELUXIDE/L'ITEC
- SUPERLUX DESIGN

Classement final proposé

| Nom du mandataire | Note technique / 20 (60%) | Note prix / 20 (40%) | Note finale / 20 | Classement |
|---------------------|---------------------------|----------------------|------------------|------------|
| CONCEPTO | 17.4 | 11.27 | 14.94 | 1 |
| SPQR/ELUXIDE/L'ETIC | 16.5 | 6.27 | 12.41 | 2 |
| SUPERLUX DESSING | 5.9 | 8.28 | 6.85 | 3 |

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la CAO propose d'attribuer le Lot 1 options comprises au candidat suivant :

CONCEPTO

17 Avenue Jeanne d'Arc 94110 ARCUEIL
contact@concepto.fr - Tel. 01 47 35 06 74
SIRET 344 582 655 00033

Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir :

| | CONCEPTO |
|--------------------|--------------------|
| Offre de base HT | 30 075,00 € |
| Taux de la TVA : | 20% |
| TOTAL TTC : | 36 090.00 € |

La validation des options proposées sera soumise à Bons de Commandes dans le respect du Budget maximum du Lot 1 à savoir 45 000.00 € TTC.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de confirmer le choix de la CAO du 12 mai 2021 et de retenir la candidature de CONCEPTO pour le Lot 1 ;
- d'autoriser le président à émettre des bons de commandes supplémentaires (relatifs aux options) dans la limite d'une dépense totale de 45 000 € TTC pour le lot 1 ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sous réserve des crédits inscrits au budget.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|------|--------|----------------|--------|-------|----------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de confirmer le choix de la CAO du 12 mai 2021 et de retenir la candidature de CONCEPTO pour le Lot 1 ;
- d'autoriser le président à émettre des bons de commandes supplémentaires (relatifs aux options) dans la limite d'une dépense totale de 45 000 € TTC pour le lot 1 ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sous réserve des crédits inscrits au budget.

4- Présentation des événements Parc été/automne 2021

Rapporteur : Laurent JOYEUX, Agent

La stratégie culturelle s'articule autour de deux axes essentiels et de la mise en œuvre de sept actions :

- Axe 1. Animation du réseau d'acteurs culturels du territoire
 - A1. Agenda des manifestations
 - A2. Annuaire des acteurs culturels
 - A3. Rencontres culturelles du PNR de l'Aubrac
 - A4. Mission d'accompagnement, d'ingénierie
- Axe 2. Actions artistiques et culturelles
 - A5. Événements Parc 2021 et La Nuit des Burons 2021
 - A6. Résidences de création artistiques et culturelles 2021
 - A7. Culture et langue occitanes

Calendrier des événements / manifestation PNR Aubrac 2021 :

- IPAMAC / Effet Doppler des paysages sur le Parc naturel régional de l'Aubrac / Braquage sonore /
 - Samedi 5 juin / Prinsuéjols – Malbouzon / Domaine de La Baume
Sortie de résidence Braquage sonore / Effet Doppler : inauguration des Points d'écoute, de l'exposition, sieste musicale.
 - Exposition en itinérance cet été :
 - Domaine de la Baume : du 5 juin au 10 juillet
 - Maison de l'Aubrac : du 26 juillet au 15 août
 - Office de tourisme de Nasbinals : du 16 août au 6 septembre
 - Présentation de saison des Scènes Croisées de Lozère : week - end du 11 septembre
 - Phot'Aubrac, (vers Nasbinals) : du 16 au 19 septembre
 - Vendredi 16 juillet / Mont Lozère
Restitution IPAMAC des trois résidences de territoire / Parc national des Cévennes
- Lundi 7 juin / Royal Aubrac / Croquons l'Aubrac - 1er Forum de l'alimentation locale : Évènement annulé (cause crise sanitaire)
- Samedi 19 juin / Aubrac / La Nuit des Burons « Secouons les étoiles »
 - Buron de Mandilhac / Thérondeles : Projet Newton : Cabaret swing burlesque
 - Buron des Contrats / Alpuech – Argences en Aubrac : Cuisine des auteurs : invitation gourmande à découvrir les liens entre des auteurs de la littérature et le patrimoine gastronomique et dégustation autour des produits locaux de la région
 - Buron d'Alte Teste / Saint-Geniez d'Olt et d'Aubrac : Les Jongleurs d'accordéons : vingtaine de musiciens revisite les musiques traditionnelles du monde
 - Buron des Enguilhems, petit buron / Condom d'Aubrac : Compagnie Hors - Logerie (sous – réserve)
 - Buron du Pas de Mathieu / Saint Urcize : Représentation théâtrale des écoles et CGE astro – lecture du ciel
 - Buron de Cantecouyou | Les Salces : Balade contée français / occitan : Séverine Sarrias
- Les Nuits des Burons de l'été / avant-programme
Vendredi 20 août / Nomad Bar / Brommat / FWWD et YARGLAA (Rock Old School)
- Programmation en cours :
 - Buron de Monchibanel / Prinsuéjols – Malbouzon / Le Salon Volant – Alexis Paul
 - Buron de Born / Marchastel / Quidam Trio
- Jeudi 24 juin / Col de Bonnetcombe / Fête de la montagne « scolaire »
- Dimanche 27 juin / Col de Bonnetcombe / Fête de la montagne grand public

Quelques événements partenaires :

- Samedi 19 et dimanche 20 juin et en septembre / Entraygues sur Truyère / Rastaf 'Entray
- Du jeudi 8 au dimanche 11 juillet / Entraygues sur Truyère / Nos confluences
- Dimanche 11 juillet / Plateau de l'Aubrac / L'Echappée verte
- Samedi 11 Septembre / Prinsuéjols-Malbouzon / Ouverture Scènes croisées de Lozère
- Du jeudi 16 au dimanche 19 septembre / plateau de l'Aubrac / Phot'Aubrac
- Dimanche 10 octobre / Argences en Aubrac / Davalada

Autres événements et animations 2021 (programmation en cours)

- Autour du samedi 9 octobre (Jour de la Nuit) / Projections cinéma / mondes et multitudes : "Les Mal Aimés" et "Balade sous les étoiles" : films d'animation, plutôt jeune public autour du thème de la Nuit.
- Projections cinéma / FReDD Film, Recherche et Développement Durable. Thématiques : Nuit / plan climat énergie / adaptation des territoires ruraux à la transition énergétique.
- Culture et langue occitanes : Rencontres culturelles – occitan / Toussaint 2020 + Cirdoc Las rescontres d'Aubrac / Graissac / février 2022 ?

5- Questions diverses

A. Marque Parc : Accompagnement des produits agricoles

Rapporteur : Régine PECHBERTY, Agent

Rappel :

Depuis 2019, le PNR de l'Aubrac s'est engagé dans la mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » à la demande de nombreux professionnels.

Pour rappel le développement de la Marque poursuit plusieurs objectifs qui sont inscrits dans la Charte du Parc :

- améliorer la visibilité de productions ou services présents sur le territoire ;
- contribuer à l'émergence, la structuration et la qualification de filières économiques locales, d'activités touristiques, pédagogiques ;
- mettre en réseau les professionnels du territoire tous secteurs d'activités confondus, pour qu'ils en deviennent des « Ambassadeurs ».

La démarche a été initiée par l'élaboration de référentiels et le marquage de 5 hébergements touristiques, de la Grange au thé pour le thé d'Aubrac et des prestations d'accompagnement (en COURS).

Projet d'accompagnement du déploiement de la marque aux produits agricoles

La crise sanitaire a retardé nos actions sur la marque et notamment le déploiement dans le domaine agricole. Le Parc souhaite proposer, avec l'appui d'un prestataire extérieur, un accompagnement collectif aux professionnels de différentes filières agricoles (viande bovine, fromages, vins...), ce qui s'est avéré impossible jusqu'à présent à cause des règles sanitaires. Cependant, nous reprenons la démarche de développement de la marque pour les produits agricoles, en adaptant le dispositif aux règles connues à ce jour.

Afin de rentrer dans une phase opérationnelle, une rencontre a eu lieu le 12/05/2021 avec les professionnels agricoles de la Commission Marque et les élus référents du Syndicat mixte du Parc (Marque, Agriculture, Pôle Economie et services) pour leur présenter l'accompagnement dont pourrait bénéficier le SMAG pour organiser le marquage des produits agricoles et recueillir avis et remarques.

Cet accompagnement vise à définir et partager la stratégie de déploiement de la marque au secteur agricole et à élaborer les référentiels

La méthodologie de l'accompagnement, avec l'appui d'un intervenant extérieur, s'appuiera sur un collectif, et concernera toutes les productions confondues (viande bovine, fromages, vins, productions végétales, miel)

Objectifs opérationnels :

- Déterminer le potentiel de développement de la marque / secteur agricole, en lien avec les objectifs de la Charte et les programmes déjà engagés
- Positionner la marque / signes officiels de qualité existants
- Concevoir la stratégie de déploiement : élaboration de référentiels, animation du réseau, promotion/communication...

Contenu / Organisation de l'accompagnement :

1. Phase par filière : contribution à la stratégie « Marque » + travail sur le projet de référentiel
 - Groupes travail restreints
 - Démarrage en juin : fromages + productions végétales
 - Poursuite en sept/oct : viande bovine + miel + vins
2. Phase « inter-filières » : élaborer la stratégie générale « Marque »
 - 1 représentant de chaque groupe de travail « filière »
 - Automne/hiver 2021-2022

Pilotage :

PNR : commanditaire et coordonnateur

COPIL/COTECH : élus PNR + membres agricoles + socio-professionnels C° Marque

Accompagnement :

Parallèlement, une demande de devis a été formulée auprès de 2 prestataires susceptibles d'assurer l'animation en collaboration avec les agents du Parc. Le financement de cet accompagnement est compris dans l'aide apportée par les Régions au développement du marquage de produits et services (80% de subvention).

Le projet d'accompagnement et les propositions des prestataires sont présentés en séance.

- 20/25 jours environ

- Budget prévisionnel entre 12 et 15 000 €
- En complément agents Parc / Marque et Agriculture
- Proposition méthode : animation/mobilisation, élaboration stratégie et projets référentiels + restitution

| | Bilan analyse | Valeur technique / 60 % | Prix / 40 % | Note finale |
|--------------------------------|--|-------------------------|-------------|----------------|
| Ilona MEZEI | <p>Equilibre entre maîtrise des référentiels, du fonctionnement de la Marque et capacité à accompagner l'élaboration de la stratégie</p> <p>Expérience significative au sein des PNR mais pas en Aubrac</p> <p>Appropriation méthode de travail proposée et opérationnalité</p> <p>Devis en cohérence avec la demande ; coûts annexes peut-être sous-évalués</p> <p>23 jours / 9800 € / Non assujettie TVA</p> | 4,08/6 | 2,8/4 | 6,88/10 |
| Marine TEISSIER DU CROS | <p>Maîtrise méthode et démarche pour l'élaboration de la stratégie et force de proposition pour les outils méthodologiques</p> <p>Lourdeur et complexité dispositif ; opérationnalité pas assez perceptible</p> <p>Pas d'expériences dans les référentiels et la Marque</p> <p>Connaissance territoire Aubrac</p> <p>Devis qui dépasse le cadre fixé ; sans argumentaire spécifique</p> <p>31,5 jours / 26 460 € TTC</p> | 3,66/6 | 1,6/4 | 5,26/10 |

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider le projet d'accompagnement de déploiement de la marque pour les produits agricoles
- de retenir l'offre d'accompagnement d'Ilona MEZEI
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sous réserve des crédits inscrits au budget.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|--------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|------|--------|---------------|--------|-------|---------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suffexp | Nb | % | % des suffexp |
| Tous collègues confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider le projet d'accompagnement de déploiement de la marque pour les produits agricoles
- de retenir l'offre d'accompagnement d'Ilona MEZEI
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sous réserve des crédits inscrits au budget.

B. Marque Parc : Examen d'une candidature

Rapporteur : Régine PECHBERTY, Agent

1 nouvelle candidature au marquage

Le candidat au marquage est présenté en séance :

1. Hébergement touristique

→ « Une parenthèse en Aubrac » / Stéphanie OSTY / Chambres d'hôtes à La Chaldette-Brion

La commission d'audit s'est déplacée le 22/10/2020.

La candidature a été examinée par la Commission « Marque » du 18/02/2021 et a fait l'objet d'une seconde visite, à sa demande, le 12/04/2021, pour clarifier les modalités d'exploitation des chambres d'hôtes et le volet règlementaire.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

→ de valider la candidature des chambres d'hôtes « Une parenthèse en Aubrac ».

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|------|--------|----------------|--------|-------|----------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

→ de valider la candidature des chambres d'hôtes « Une parenthèse en Aubrac ».

C. Marque Parc : Modification de la commission

Rapporteur : Régine PECHBERTY, Agent

Dans le cadre des rencontres avec les acteurs agricoles, pour préparer le déploiement dans ce secteur d'activité, des représentants des « Pépites de l'Aubrac », le collectif de producteurs de pommes de terre de l'Aubrac, ont été rencontrés. Ils souhaitent participer à la démarche collective et, le moment venu, se porter candidats au marquage. Au regard de leur mobilisation et de leur souhait de collaborer avec le PNR, il est proposé de les intégrer à la Commission Marque, aux côtés des autres socio-professionnels (tourisme, agriculture, activités de pleine nature).

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de valider l'intégration d'un représentant des « Pépites de l'Aubrac » à la Commission « Marque », à savoir son président Olivier Laporte et de modifier la composition de la commission en conséquence

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|------|--------|----------------|--------|-------|----------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suff exp | Nb | % | % des suff exp |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de valider l'intégration d'un représentant des « Pépites de l'Aubrac » à la Commission « Marque », à savoir son président Olivier Laporte et de modifier la composition de la commission en conséquence

D. Avis de principe sur un projet de photovoltaïque au sol

Rapporteur : Silvia ESTEVEZ-SANTOS, Agent

Contexte

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac a été sollicité le 1 septembre 2020 par la société ADEN pour un projet d'implantation de parc photovoltaïque. Lors d'une visioconférence réalisée le 22 Novembre 2020 avec la société ADEN et la Chargée de Mission Energie du PNR, la société a présenté un projet d'implantation d'un champ photovoltaïque (« compatible, selon cette société avec un projet d'agrivoltaïsme ») sur sol dans l'ancienne commune d'Aumont d'Aubrac (Peyre en Aubrac).

Analyse du projet au regard des orientations de la Charte du PNR

1. Situation et contexte de l'opération

Le projet d'implantation est situé dans l'ancienne commune d'Aumont en Aubrac près de l'intersection de la départementale D7 et la GR65. Le terrain étudié pour l'implantation est de 14 ha, une mosaïque des zones agricoles et naturelles. Le projet est dimensionné pour avoir une puissance de 5 Mwc sur la zone soit environ 8 ha utiles des panneaux photovoltaïques. Selon le porteur du projet, cette installation aura comme objectif de devenir un projet où l'agriculture peut se maintenir en conjonction avec la production d'énergie photovoltaïque.

Actuellement, aucune directive départementale sur l'installation de panneaux photovoltaïques au sol s'applique. De la même manière, la Chambre d'Agriculture de la Lozère n'a pas émis d'avis officiel sur le développement de l'agrivoltaïsme dans le territoire.

Le PLU en cours sur la commune a été approuvé en 2020 sur Aumont en Aubrac. La parcelle se chevauche sur des zones AA et N. Pour ces zones les dispositions du PLU sont :

- « La zone Aa correspond aux secteurs de la commune non équipés qui font l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur agricole des terres qui sont dédiés à la culture, l'élevage ou l'exploitation forestière »
- « La zone N est une zone naturelle qu'il convient de protéger, en raison, d'une part, de l'existence de risques ou de nuisances, d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique »

2. Impacts et nuisances

Ce projet d'implantation se situe dans l'entité paysagère de la Margeride, au bord du GR65. Il serait visible depuis le chemin GR65, notamment le trajet qui va parallèle à la D7, tronçon d'une haute valeur paysagère avec une vue sur la Margeride. Cette parcelle est hors Zones à Intérêt Faunistique et Floristique, hors zones humides, et hors Natura 2000.

3. Compatibilité avec la Charte du PNR de l'Aubrac

La mesure 26 « limiter l'empreinte énergétique du territoire et développer les énergies renouvelables » préconise dans la disposition 3 (Concilier le développement des énergies renouvelables avec la préservation des paysages et des milieux) :

« Concernant l'énergie solaire photovoltaïque [...], l'implantation de parcs photovoltaïques au sol sur la zone du plateau ouvert de l'Aubrac est considérée comme incompatible avec les objectifs de préservation des paysages identitaires de l'Aubrac. Hors de cette zone, pour respecter les enjeux paysagers affichés dans la Charte, les projets devront être limités aux zones à caractère artificiel dont la vocation agricole ou naturelle est définitivement perdue (ancien site industriel, parking en milieu urbain...) »

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, il apparaît que ce projet d'installation « agri photovoltaïque » sur la commune d'Aumont-Aubrac (Peyre en Aubrac) n'est pas compatible avec la Charte du PNR de l'Aubrac au regard des enjeux et éléments analysés ci-dessus. Monsieur le Président propose donc aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de donner un avis de principe défavorable à ce projet d'installation.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|--------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|------|--------|---------------|--------|-------|---------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suffexp | Nb | % | % des suffexp |
| Tous collègues confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de donner un avis de principe défavorable à ce projet d'installation.

E. Avis sur l'aménagement de la forêt communale des Hermaux

Rapporteur : Romain RIBIERE, Agent

Contexte

La forêt communale des Hermaux fait l'objet d'une révision de son plan d'aménagement.

Dans ce cadre, le Parc a été sollicité pour émettre des préconisations au regard de la Charte du PNR. Ceci doit permettre de garantir la meilleure articulation et cohérence possible entre ces deux outils d'aménagement et de développement du territoire. Cet avis n'a pas force réglementaire.

Préconisations

Les préconisations proposées concernent la prise en compte de différents enjeux : eau, biodiversité, paysages, faune, changements climatiques

1. Enjeux « Eau, les zones humides et milieux aquatiques » (cf. Axe 1 Mesures prioritaires 9 et 10 de la Charte du PNR de l'Aubrac)

La forêt communale des Hermaux est située en tête de bassin versant. Plusieurs zones humides sont recensées sur le secteur, avec, notamment, des secteurs de tourbières bien préservés en termes de biodiversité et de fonctionnalité. Le lac de Bonnetombe et sa périphérie tourbeuse, sont classés en site d'Intérêt Majeur dans la Charte du Parc. Plusieurs ruisseaux traversent directement les parcelles forestières.

→ Préconisations :

- Identifier les zones humides dans la cartographie de l'aménagement ;
- Proscrire toutes interventions sylvicoles à finalité productive sur les zones humides préservées ;
- Proscrire toutes interventions visant à intensifier la production fourragère sur les prairies humides intégrées au Régime Forestier
- Limiter, dans la mesure du possible, les interventions en période humide ;
- Informer et sensibiliser les affouagistes sur les bonnes pratiques à mettre en oeuvre (par exemple utilisation d'huile biodégradable) ;
- Proscrire les coupes rases dans les zones de fortes pentes afin de limiter l'érosion ;
- Dans la partie résineuse, apporter une vigilance particulière à l'exploitation des arbres à proximité des écoulements de surface (permanents ou temporaires) ;
- Favoriser la reconstitution d'une ripisylve naturelle (ou artificielle) lors du renouvellement du peuplement résineux le long de ces écoulements ;

2. Enjeux « Biodiversité » (cf. Axe 1 Mesure prioritaire 11 de la Charte du PNR de l'Aubrac)

La présence d'espèces rares (grands sylvains, semi – Appolon, chouette de Tengmalm) est renseignée par les acteurs naturalistes sur la Forêt Communale des Hermaux. Au vu de la richesse des habitats présents (tourbières, forêts anciennes), il est probable que d'autres espèces restent à découvrir. Principalement pour les groupes taxonomiques méconnus.

→ Préconisations :

- Mentionner la présence des espèces connues dans l'aménagement forestier ;
- Prendre en compte la présence de ces espèces dans le programme des coupes et travaux (exemple : maintenir les poches de Tremble pour préserver le grand sylvain) ;
- Proposer à la collectivité de s'inscrire sur un programme ABC (atlas de la biodiversité communale) avec le PNR de l'Aubrac pour améliorer les connaissances sur la Forêt Communale

3. Enjeux « Biodiversité » (cf. Axe 1 Mesure prioritaire 12 de la Charte du PNR de l'Aubrac)

La Forêt Communale intègre une diversité importante d'habitats naturels : zones humides, landes, prairies naturelles, forêts anciennes... Ces habitats, sont plutôt bien conservés en raison du maintien de pratiques extensives.

→ Préconisations :

- Proscrire toutes opérations de drainage sur le périmètre de la forêt communale
- Proscrire le retournement des prairies naturelles
- Proscrire le défrichement des bosquets de hêtre
- Proscrire l'enrésinement des peuplements feuillus existants identifiés comme anciens
- Favoriser des pratiques sylvicoles favorables à la biodiversité : mélange d'essence, régénération naturelle, limitation des coupes rases
- Identifier, maintenir et développer une trame de vieux bois (arbres bios et îlot de sénescence)
- Pour l'îlot de sénescence, proposer une contractualisation grâce à un contrat NATURA2000 à la Commune

4. Enjeux « Paysages » (cf. Axe 1 Mesures prioritaires 14 et 15 de la Charte du PNR de l'Aubrac)

La Forêt Communale des Hermaux, de par sa position géographique « frontalière » entre le haut plateau et les boraldes, bénéficie d'une forte exposition paysagère

- Préconisations :
 - Conserver le paysage de « pré – bois » associant bosquets de hêtres et espaces pastoraux dans la partie Nord de la Forêt Communale
 - Favoriser les pratiques sylvicoles limitant les transformations brutales du paysage (régénération naturelle, irrégularisation)

5. Enjeux « Faune sauvage » (cf. Axe 2 Mesure 18 de la Charte du PNR de l'Aubrac)

La présence de cervidés est notable sur le territoire de la Forêt Communale.

- Préconisations :
 - Informer et sensibiliser la Commune aux enjeux de l'équilibre sylvocynégétique
 - Proposer l'installation d'un enclos – exclos comme outil de suivi local Sylviculture multifonctionnelle

6. Enjeux « Changements climatiques » (cf. Axe 2 Mesure 27 de la Charte du PNR de l'Aubrac)

La forêt communale des Hermaux présente 2 visages bien distincts : une partie feuillue dédiée à l'auto consommation de bois de chauffage (affouage) et une partie résineuse avec un fort intérêt de commercialisation (bois à maturité). La présence d'essences sensibles à la sécheresse (épicéas de sitka) renforce le risque de dépérissement dû aux changements climatiques

- Préconisations :
 - Encourager la substitution des essences sensibles (épicéas de sitka, mélèze du japon)
 - Favoriser le mélange des essences
 - Favoriser la gestion en traitement irrégulier

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- de donner un avis favorable aux propositions d'aménagement de l'ONF pour la forêt communale des Hermaux.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | | | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|------------------|--------------------|------------------------|-------------------------|------------|---------------|--------------------|----|--------|---------------|----|-------|---------------|--|--|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suffexp | Nb | % | % des suffexp | | |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% | | |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

- de donner un avis favorable aux propositions d'aménagement de l'ONF pour la forêt communale des Hermaux.

F. Convention de partenariat avec la Mairie de Nasbinals

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président

Contexte

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a été créé par décret le 23 mai 2018.

Conformément à l'article R.333-1 du Code de l'environnement, le Parc naturel régional de l'Aubrac exerce cinq missions principales :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Pour la période 2018-2033, la charte du Parc naturel régional de l'Aubrac se décline en 4 axes majeurs qui traduisent les orientations et engagements des collectivités signataires :

- Axe Transversal - Construire « l'Aubrac de demain » : viser l'équilibre territorial par le partage et la coopération, l'éducation et la transmission ;
- Axe 1 - Renforcer l'exceptionnelle identité de l'Aubrac par la préservation et la valorisation de ses patrimoines ;
- Axe 2 - Conforter la dynamique économique « Aubrac » par la valorisation durable de ses ressources ;
- Axe 3 - Mieux vivre ensemble en Aubrac : garantir la qualité de vie et l'aménagement durable de ses espaces.

Dans ce cadre, le PNR de l'Aubrac développe chaque année des partenariats (conventionnements) avec des structures publiques (communes, intercommunalités) et privées (associations entreprises...) de son territoire pour participer activement à certaines opérations : études, évènements structurants ...

Contenu des conventions de partenariat

Chaque convention de partenariat est spécifique à l'opération qu'elle vise. Toutefois, les partenaires s'engagent dans ce cadre à :

- contribuer activement à la mise en œuvre des opérations programmées
- faciliter la participation du PNR à leurs actions et à relayer l'action du Parc auprès des participants
- à participer à la préparation, l'organisation logistique, la régie des opérations
- assurer le suivi et les relations avec les partenaires, les équipes, les invités...
- contribuer à l'accueil des partenaires et du public
- apporter un appui à la stratégie de communication et à valoriser les actions auprès du grand public,
- contribuer à la bonne circulation de l'information auprès des partenaires
- concevoir un bilan des actions
- développer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre du projet concerné

Engagements et Moyens mis en œuvre par le PNR

En contrepartie, le PNR s'engage à :

- contribuer activement à la mise en œuvre des actions programmées
- mobiliser l'ingénierie du Parc au travers de ses chargés de mission ; assurer une co-animation/un co-pilotage de l'opération
- couvrir certains frais d'organisation / participation à ces évènements supportés par les partenaires en versant, comme ses statuts l'autorisent, une subvention exceptionnelle calculée au regard de la teneur du partenariat.

Partenariats 2021

Pour l'année 2021, le PNR propose de signer une convention de partenariat avec :

- la Commune de Nasbinals pour :
 - la production d'un cahier de lecture et d'écriture des paysages de l'Aubrac réalisé dans le cadre de l'observatoire photographique des paysages porté par le PNR de l'Aubrac.

La convention de partenariat complète est présentée en séance.

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac :

- d'autoriser Monsieur Vincent ALAZARD, vice-Président, à signer cette convention de partenariat pour l'année 2021

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Bureau procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

| | % des voix total | Nombre de délégués | % des voix par délégué | Présents ou représentés | Abstention | Blancs / Nuls | Suffrages exprimés | POUR | | | CONTRE | | |
|-------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------------|------------|---------------|-----------------------|------|--------|------------------|--------|-------|------------------|
| | | | | | | | Nb | Nb | % | % des suffexp | Nb | % | % des suffexp |
| Tous collèges confondus | 100.00% | 24 | 4.17% | 15 | 0 | 0 | 15 | 15 | 62.50% | 100.00% | 0 | 0.00% | 0.00% |

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Bureau du syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des votants et des pouvoirs décide :

→ d'autoriser Monsieur Vincent ALAZARD, vice-Président, à signer cette convention de partenariat pour l'année 2021

- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Bureau pour leur présence
et clôt la séance.**

- - -

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 18 mai 2021, pour valoir ce que de droit.